

Masques gratuits : le point sur les commandes des collectivités

L'Association des maires de la Haute-Marne (AMF 52), émanation de l'Association des maires de France, a commandé 177 000 masques. Ce sont des masques dits alternatifs, réutilisables lavables 50 fois. Ce n'est pas l'AMF qui paie. Elle a recensé les besoins au niveau des huit intercommunalités et ce sont elles qui recevront la facture.

Puis les EPCI répartiront les masques dans les communes qui elles-mêmes pourront les distribuer à leurs habitants selon les modalités qu'elles choisiront. Un principe : la gratuité pour leurs administrés.

L'AMF a passé commande à une entreprise des Pyrénées-Orientales. L'AMF est prudente mais espère une livraison globale mi-mai.

Le Conseil départemental a passé commande de 200 000 masques, en tissu donc lavables et réutilisables. Cette commande est propre



Les collectivités locales n'ont pas ménagé leurs efforts pour se procurer des masques

au Département et n'a rien à voir avec le stock livré par la Région Grand Est où il s'agissait de masques chirurgicaux (en provenance de Chine) adressés aux bénévoles et professionnels en contact avec du public dans le cadre de leurs activités (aide à domicile, associations caritatives etc.). Là, ce sont donc des masques grand public, aux normes

Afnor, certifiés par la DGA (Direction générale de l'armement) qui sont attendus et qui ont été commandés à une entreprise dans la Loire. Ils seront « floqués » aux couleurs de la Haute-Marne par une autre société avant d'être livrés. Il faut être prudent en matière de délais de livraison. Mais les masques devraient être livrés dans la première

quinzaine de mai. Ils seront gratuits pour les habitants et seront acheminés dans les communes.

Focus sur l'Agglo de Saint-Dizier-Der et Blaise

L'Agglomération de Saint-Dizier-Der et Blaise a elle aussi recensé les besoins dans les 60 communes qui la composent. Elle a passé commande de 85 000 masques : 45 000 réutilisables et 40 000 masques jetables. Une partie de cette commande est liée à celle, globale, de l'AMF 52. Mais l'Agglo a fait le choix de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier et a donc passé sa propre commande auprès d'une société située dans les Bouches-du-Rhône car les entreprises du Grand Est, sollicitées, sont submergées de travail. Du côté de Saint-Dizier, on espère l'arrivée des masques au début de la deuxième quinzaine de mai.

C. C.

Et partout dans les communes

Depuis le début du confinement, on a vu fleurir partout dans le département des initiatives solidaires pour la fabrication de masques artisanaux à destination des personnes qui en avaient le plus besoin. Difficile de dire le nombre de masques qui sont passés entre toutes ces petites mains habiles et généreuses mais il y en a assurément plusieurs milliers. Un nouvel exemple en date, à Levécourt, petite commune de 99 habitants de l'ancien canton de Bourmont. Le premier adjoint au maire, François Barret, a devancé les recommandations de l'Académie de médecine en recensant par téléphone les besoins en masques des habitants du village. Ayant dans ses connaissances une couturière, il a pu les faire fabriquer, « aux normes Afnor », précise-t-il, même s'il ne s'agit bien entendu pas de masques médicaux avec les mêmes protections. Il ajoute que ces masques sont « lavables à 60 °C après chaque utilisation ». Depuis le 20 avril, toutes les commandes passées, par 70 % des habitants, ont été livrées.



Voilà le type de masque fabriqués pour les habitants de Levécourt et vendu au prix de 3 €.

Dix fabricants recensés dans l'Aube, un en Haute-Marne

Directeur du Pôle technologique Sud-Champagne, à Nogent, Christophe Juppín, chargé de mission à la CCI, a recensé, sur une page Internet dédiée, toutes les entreprises du Grand Est qui, depuis le 17 mars, œuvrent à la fabrication de moyens de protection, qu'il s'agisse de masques, de visières, de surblouses, ou de flacons de gel hydroalcoolique. Concernant les masques, il a identifié notamment dix entreprises dans l'Aube (parmi lesquelles Lacoste et le Coq sportif), seize dans les Vosges (qui produisent jusqu'à 250 000 masques par semaine), une en Haute-Marne : HDPR, à Andelot.

Christophe Juppín rappelle que fin 2019, le secteur du textile, de la mode et de l'industrie du cuir comptait 504 entreprises dans le Grand Est, employant plus de 15 200 salariés. « Les capacités de fabrication dans le



Christophe Juppín insiste sur l'excellence de l'industrie textile régionale.

Grand Est et en France augmentent très rapidement, souligne le chargé de mission de la CCI. Le textile Grand Est est en capacité de répondre rapidement aux besoins de la population de la région, il faut le dire bien fort pour éviter de s'approvisionner en Chine ! »

L. F.

Des masques dont les modèles sont certifiés

Les masques qui seront fournis au grand public, dans les pharmacies (cela est désormais possible depuis un décret pris ce week-end), chez les buralistes, sont des masques en tissu.

Ces équipements doivent obligatoirement répondre aux préconisations de l'Association française de normalisation (Afnor), qui a conçu des patrons pour des masques de deux types (« bec de canard » ou « trois plis »), ou bien de la Direction générale de l'armement.

Distincts des masques FFP2 réservés aux professionnels de santé, ces moyens de protection « alternatifs », complémentaires des « gestes barrières », sont fabriqués par des entreprises qui, « pour la plupart, sont situées en France », précise un pharmacien.

Le prix unitaire d'un masque en tissu lavable devrait avoisiner les 5 €.

Hier, une question restait en suspens : l'Etat prendra-t-il à sa charge la distribution de masques aux personnes nécessaires ?

Une couturière en quête de tissu

Une couturière bénévole, généreuse et très « productive » se trouve à court de « matière première ». Elle recherche tissu et élastique pour poursuivre. Le tissu en coton léger (style taie d'oreiller ou de traversin) ou en polyester (nappe antitache) convient parfaitement. Élastique de préférence de 6 mm de large.

Contact : d.piot@jhm.fr, tél. 06.33.71.01 24.

Les conseils de l'OMS

Avant de mettre un masque, se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage.

Lorsque l'on porte un masque, éviter de le toucher ; chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque et ne pas réutiliser des masques à usage unique.

Pour retirer le masque jetable : l'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque) ; le jeter immédiatement dans une poubelle fermée ; se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

Quels types ? Où les trouver ?

Deux types de masques seront proposés à la vente ou offerts au grand public, pour être utilisés au moment de la sortie du confinement, donc à partir du 11 mai : les « jetables », utilisables qu'une seule fois, et les « lavables ». Ils doivent filtrer entre 70 et 90 % des particules émises, l'objectif étant d'éviter d'éviter de contaminer l'autre que d'être contaminé soi-même. Il y aura quatre types de masques en tissu « lavables », reconnaissables chacun à un logo distinctif approuvé par l'Etat : testé après cinq lavages, après dix lavages, 20 ou 30.

Les masques « grand public » seront disponibles à l'achat dans les supermarchés, les pharmacies (qui ont obtenu cette autorisation ce week-end) et chez les buralistes. D'autres seront fournis gratuitement par des collectivités. A la différence du gel hydroalcoolique, le prix ne sera pas « encadré », puisque dépendant du type de masque et de ses capacités de filtration.